



Charges locatives

Par josie64

Bonjour

J'ai pris note de votre réponse cependant je voudrais savoir si le propriétaire est en droit de me réclamer le règlement des charges concernant toute l'année 2024 sachant qu'il n'est propriétaire que depuis septembre 2024 ? Comme je l'ai dit dans mon précédent mail il est dit dans mon bail que le montant est de 0,00 euro.

Je vous remercie pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Comme on n'a pas le début de la discussion, c'est impossible de répondre.

Veuillez compléter à la suite du précédent sujet